

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 08 JUILLET 2026

Date de convocation : 02.07.2026	L'an deux mille vingt-six le mercredi 8 juillet à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire. Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marion BOLARD, Magali LORENZI, Marine BLAISE, Procurations : Joseph AROUTO à Magali LORENZI, Fabien JEAN à Stéphane LECLERC, Marie-Ange ODDONE à Marie-France CHOPART Absents : Jean-Marie TORELLI, Florent LAZARE Secrétaire : Suzy MACHUROT
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 10	
Votants : 13	
N° 4	

N°4 -OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PREVIGRELE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle très important que joue l'association Prévigrêle dans la lutte pour limiter la grêle et les ravages qu'elle cause aussi bien aux différentes cultures, qu'aux véhicules, aux bâtiments etc... Ses recettes sont principalement constituées des cotisations que paient les communautés de communes.

Les cotisations servent à financer l'installation de générateurs qui envoient une solution acétonique d'iodure d'argent dans l'atmosphère dont l'avantage est de favoriser la condensation et provoquer la formation de grêlons plus petits et moins destructeurs.

Le prix de l'argent ayant augmenté de 52%, l'association fait face à des difficultés financières, et sans aide supplémentaire, elle ne pourra continuer ses actions en 2027.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de mille euros à l'association Prévigrêle

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000.00 euros à l'Association Prévigrêle basée à la maison des agriculteurs de Cavaillon.
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65748 du budget principal 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT

Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

